



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 86/2020/CACL

SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

INSTAURATION ET VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE A L'EGARD DES AGENTS SOUMIS A DES RISQUES ET DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DU COVID 19.

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 31
Nombre de Procuration : 1
Date de convocation : lundi 05 octobre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 32
Vote :
Pour : 32 Contre : 0 Abstention :

L'an deux mille vingt, le mercredi 14 octobre 2020 à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

Étaient présents en présentiel (salle de délibérations) :

Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente ; Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-Président ; Nestor GOVINDIN, 2^{ème} membre du Bureau ; Julner BELIZAIRE ; Claire CHINON ; Sergine CHOU-TIAM ; Christian FAUBERT ; KHAN Farah ; Chester LEONCE ; Roland LOE-MIE ; Mylène MAZIA ; Hélène PAUL ; Rolande SILEBER ; Didier SILIGHINI ; Eliodore TORVIC ; Patricia VICTOR ; Serge BAFU, 6^{ème} vice-Président ; Anne-Michèle ROBINSON ; Dominique BERTONI ; Ruth BIDIOU CEPRIKA ; Xavier CLERVAUX ; Michel DU-BOUILLE ; Hugues EDWIGE ; Patrick LECANTE 1er vice-président ; Louis-Mike CALUMEY

Étaient présents en téléconférence (y compris salle de commissions) :

Guerline LOUIS ; Mikaël MANCEE ; Axel RINO ; Magali ROBO-CASSILDE ; Corinne SINGER ; Claude PLENET

Étaient absents excusés :

Monique AZER procuration à Monsieur Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-président ; Raphaël RABORD, 4^{ème} vice-Président

Étaient absents :

Andrée BABOUL ; Roland LEANDRE ; Tineffa NAISSO ; Bernard PERDRIX ; David RICHE, 3^{ème} vice-Président ; Roger ARON, 5^{ème} vice-Président - Gabriel SERVILLE ; Georgette TJONATJOOI-MITH ; Sandra TROCHIMARA ; Kenny CHEN-TUNG ; Jean-Pierre ROUMILLAC ; Rodolphe SORPS ; Corine DIMANCHE ; Jocelyne PRUDENT ; Jean GANTY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farah KHAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016, portant modification des statuts de l'Agglomération pour se conformer à Loi NOTRe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;

Considérant l'état d'urgence sanitaire et le confinement général de la population décrété par le Président de la République et ayant débuté le 17 mars 2020, mesure inédite sur la cinquième république, pour une fin actée en septembre par le préfet de Guyane;

Considérant que les services publics sont assurés par des missions essentielles pour la continuité du fonctionnement de la Nation, en particulier dans les collectivités territoriales, et notamment sur la CACL ;

Considérant la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020, article 11 et le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, formalisant la décision du gouvernement de verser une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles soit en présentiel, soit en télétravail ou assimilé, pour assurer la continuité du service public dans l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie du COVID 19.

Entendu les circonstances particulières de mobilisation des agents et les exigences de continuation des activités de service publique essentielles durant la période de confinement, et celles rendues nécessaires par la crise sanitaire et la lutte contre la propagation du virus ;

Entendu le rapport n° 86/2020/CACL ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du **Rapport N° 86/2020/CACL** relatif à l'instauration du versement d'une prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des risques et des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie Covid-19 ;

APPROUVE l'instauration et le versement de la dite prime exceptionnelle Covid-19, les critères et modalités d'attribution ainsi que les montants proposés pour les sujétions mises en œuvre, telles que rappelées ci-après :

Nombre de jours mobilisés dans le PRA durant la période confinement général	Montant de la prime COVID-19
1 à 7 jours	160 euros
De 8 à 14 jours	330 euros
De 15 à 21 jours	660 euros
Au-delà de 22 jours	1000 euros

DGA TSO				DGA PRI			
Direction	sujétions particulières			Direction	sujétions particulières		
	Nature	modalités	durée		Nature	modalités	durée
DDAE	FUETG/ aides économiques	heures supp	6 mois	DMR/MG/DRH	Crise covid et protocoles	heures supp/ contact du public	6 mois
DHE/ AEP	Rampes AEP covid	heures supp et we	2 mois	DINSI	Support télétravail	heures supp	1 mois
DHAM / Mob	Inscriptions Scolaires	risques/ contact population	2 mois				

DDAE		DHE /AEP		DHAM/ Mob		DMR/DRH/MG		DINSI	
agents	montant	agents	montants	Agents	montants	agents	montants	agents	montant
7	5 300	1	660	2	1660	8	4 300	6	2310
		DHE /AEU				CAB/COM			
		1	660			4	2640		
		DHE/ ENV		DGS					
		1	660	agents	montants				
		1	330	1	660				

APPROUVE la liste nominative des agents concernés tel qu'il suit :

Direction	Nom	Montants des primes possibles		
		330	660	1000
DDAE	Davina AUGUSTE			X
	Jeanine ROBINSON			X
	Thomas BOURGUIGNON		X	
	J-Louis DOLOR		X	
	Wesley GROMAT		X	
	Yasmina LUGIER		X	
	Cynthia PITTA (Port)		X	
DHAM	Cotis LOUIS			X
	Romule BOULA		X	
ENV	Magali FRANCIUS-TARADE		X	
ENV	Frederique BROSIUS SAUVEE	X		
AEP	Sébastien LUBIN		X	
ASS	Yannick RICHARD		X	
DRH	Marie-Ange SAINTE-CATHERINE		X	
	Gladys MATHIEU	X		
DINSI	Ney RENAU-FERRER		X	
	Hugues GASPARD	X		
	Richard SOOKDEO	X		
	Julien GARNIER	X		
	Sandrine EDWIGE	X		
	Anthony CHAPITEAU	X		
MG	Anson HUDSON		X	
	Roger GAZEL		X	
	Geoffrey ISEL	X		
	Isabelle ROSTAN	X		
	Edith BRISSON	X		
	Katell PAWILOWSKI			X
DIRCOM	Joséphine GROSCATEAU		X	
	Maeva FIRMIN		X	
DGS	Aline GRESSET		X	
DIR CAB	Marie France FRANCIS		X	
	Sandrine THEARD MAIGNAN		X	

S'ENGAGE à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toute les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

La Présidente

MARIE-LAURE PHINERA HORTH

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20201016-86-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 30/10/2020
Date de réception préfecture : 30/10/2020